

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le onze septembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 4 septembre 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 19 Votants : 25

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS : M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- M. CHATAL Jean-Paul à Mme DESMOTS Isabelle- M. DAVID Guy à M. GUIHARD Alain- Mme DENIGOT Béatrice à Mme PHILIPPE Jocelyne- Mme PANHELLEUX Françoise à M. DAVID Gérard- M. TATTEVIN Frédéric à M. GERGAUD Henri

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Nouvelles délégations suite à la démission de Mme Cécile GICQUIAUX, adjointe

Fixation du nombre d'adjoints : Le nombre d'adjoints a été maintenu à six.

Election d'un(e) adjoint(e) : Par 20 voix et 5 bulletins blancs, Mme Claire-Lise PERRONNEAU a été élue adjointe au Maire.

Désignation d'élus dans les commissions municipales : Par 20 voix et 5 bulletins blancs, Mme Jocelyne PHILIPPE et Mme Nathalie GRUEL sont désignées membres de la commission « Enfance- Jeunesse ».

M. Jean-Paul GOMBAUD est désigné à l'unanimité dans les commissions « Enfance- Jeunesse », « Agriculture- Environnement », « Voirie- bâtiments- Matériel- Assainissement ».

Indemnités de fonction des élus : actualisation de l'enveloppe fixée le 10/04/2017 : La répartition de l'enveloppe des indemnités des élus est maintenue pour un montant total de 7 236 € bruts.

Remplacement de Mme Cécile GICQUIAUX dans certaines instances (SIVU, Centre Communal d'Action Sociale, élu référent Sécurité Routière, commission communautaire « enfance- Jeunesse » d'Arc Sud Bretagne) : Après vote, ont été désignés :

SIVU : Mme Jocelyne PHILIPPE – suppléante de M. Alain GUIHARD

CCAS : Mme Nathalie GRUEL - membre

Sécurité Routière : M. Jean-Paul GOMBAUD – suppléant de M. Julien BOCENO

Commission communautaire « Enfance- Jeunesse » : Mme Nathalie GRUEL – suppléante de M. Pierre PRAT

FINANCES

Délibérations éventuelles à prendre en matière fiscale pour l'exercice 2018 : Les mesures fiscales en vigueur pour 2017 seront maintenues en 2018.

Budget principal : Décision modificative n°2-2017 : à l'article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs », un crédit complémentaire de 10 000 € a été voté.

Groupement de commandes avec Arc Sud Bretagne (diagnostics immobiliers- défense incendie- Info gérance matériel informatique) et désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la commission d'appel d'offres : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer à ces trois groupements de commandes. M. Guy DAVID a été désigné membre de la commission d'appel d'offre et M. Alain GUIHARD, membre suppléant.

Etalement des échéances pour le paiement des redevances du CAEM (école de musique) et des ateliers théâtre : Le paiement mensuel sera autorisé pour ces deux activités.

URBANISME

Convention avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour l'instruction des dossiers d'urbanisme : Suite à l'élargissement du périmètre et au changement de nom de l'entité, une nouvelle convention sera signée pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

OPÉRATION FONCIÈRES

Vente de l'ancienne mairie et de l'ancien presbytère : Le Maire est mandaté pour vendre ces deux bâtiments respectivement au prix de 200 000 € et de 250 000 €.

ASSAINISSEMENT- EAU POTABLE

Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) : Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (Production-Transport négoce- Distribution) : Ce rapport est adopté à l'unanimité

Convention de financement du schéma directeur d'assainissement collectif : Cette convention a pour but de définir les modalités de financement de ce schéma directeur qui couvre les communes de NIVILLAC et de LA ROCHE-BERNARD. Cette dernière participera au reste à charge en fonction du nombre de m³ facturé sur chaque commune.



VOIRIE

Convention d'entretien des ouvrages concernant l'aménagement d'un cheminement piétons à La Bonne Façon : Le conseil municipal souscrit à l'unanimité à cette convention.

Recensement des voies communales et des chemins ruraux : Le conseil municipal a validé le recensement des voies au vu d'un plan.
L'ensemble des voies couvre un linéaire de 120 kilomètres environ.

DIVERS

Renouvellement de la convention de coordination avec l'Etat (Gendarmerie nationale/Police municipale) : La convention du 24 juin 2014 d'une durée de trois ans sera renouvelée pour la même durée.

Rédigé à NIVILLAC, le 14 septembre 2017

Le Maire,
Alain GUIHARD



